



**Concours sur titres avec épreuve de
Puéricultrice territoriale de classe normale
Session 2021**

OBJET : Procès-verbal de la réunion d'admission du mardi 23 mars 2021 - Extraits

Au regard de la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, le jury a siégé en visioconférence comme le permet le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 chapitre II article 14.

La visioconférence s'est déroulée via l'application Lifesize. Les participants à distance étaient connectés sur une salle virtuelle dont l'accès était sécurisé par un mot de passe et un code secret.

Etaient physiquement présents, dans une salle du CIG spécifiquement dédiée, afin de garantir la confidentialité des débats. :

Taoufik ADOHANE, président du jury, psychologue territorial hors classe à Saint-Denis siégeant au titre du collège des fonctionnaires territoriaux,
et pour l'administration :
Martine BARBEROUX, Directrice des concours
Isabelle BRUCKER-GOMIS, Chef du service opérationnel,
Antoine DELTHIL, Cadre pédagogique,

Taoufik ADOHANE atteste du bon déroulement des opérations.

Etaient régulièrement convoqués à la réunion à distance :

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Delphine BOVAS, suppléante du président du jury, puéricultrice hors classe au département de Seine-Saint-Denis

Martine FRITSCH, représentante du personnel de catégorie « A » à la CAP

Xavier JOLIBERT, attaché territorial principal à Fresnes, excusé

Collège des personnalités qualifiées :

Catherine ALFARROBA, représentante du CNFPT

Nathalie JOURDAN, puéricultrice directrice au département de Seine-Saint-Denis, excusée

Thierry MOLARD, responsable de circonscription P.M.I au département de Seine-Saint-Denis

Viviane VAN DE POELE, représentante de l'A.R.S au conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal André Grégoire à Montreuil-sous-Bois

Collège des élus locaux :

Imène BEN CHEIKH, adjointe au maire d'Orly

Karim BOUMEDJANE, adjoint au maire du Blanc-Mesnil

Madeline DA SILVA, adjointe au maire des Lilas

Denis GABRIEL, adjoint au maire de Rueil-Malmaison

OBSERVATIONS :

Le Jury légalement désigné par l'arrêté n° 2021 – 9 du 11 janvier 2021, s'est réuni ce jour afin d'établir la liste des candidats admis à la session 2021 du concours de Puériculture de classe normale.

Le Président introduit la réunion en annonçant les points qui seront abordés et précise que chacun sera amené à s'exprimer.

Compte tenu des résultats, le seuil de 16,00 sur 20 rendant 134 candidats admis, est soumis au vote. En effet, 11 candidats obtiennent la moyenne immédiatement inférieure de 15,50 sur 20. Ce seuil est inopérant puisqu'il conduirait à rendre admis 145 candidats alors qu'il n'y a que 135 postes ouverts à ce concours.

Cette proposition de seuil rencontre l'assentiment des membres du jury, qui se sont exprimés à tour de rôle. Les membres du jury décident à l'unanimité de ne pas départager les candidats ex aequo et se prononcent sur le seuil de **16,00 sur 20,00**.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et compte tenu de leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

La liste ci-jointe des candidats définitivement admis est arrêtée à **134** (cent trente quatre).

Le jury tient à souligner la pertinence des outils techniques utilisés pour le déroulement du jury d'admission. Il remercie les équipes de la Direction des concours pour la bonne organisation des épreuves dans un contexte sanitaire difficile.



Fait à Pantin, le 23 mars 2021

Le Président du jury,

Taoufik ADOHANE

Représentants de l'administration	
Martine BARBEROUX	
Isabelle BRUCKER-GOMIS	
Antoine DELTHIL	